

LETTR E OUVERTE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX QUI ONT VOTE

LA MOTION POUR LE TRANSFERT DE L'ORGANISME DE GESTION DU DOMAINE DU RAYOL

A UN ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF OU E.P.A

Je n'ai pas pour habitude de me cacher derrière la dépouille de quelques arbousiers pour régler mes comptes.

Ainsi donc, humilié et effrayé par l'abracadabrant esque cinquième délibération de ce conseil municipal du 24 octobre 2011, je tiens à vous signifier ma profonde déception face à votre piètre et basse attitude, qui a fait de vous les *"Votants du n'importe quoi"*...

Je suis venu voir des élus responsables ; je n'ai vu que des disciples plus enclin à courtiser le maître qu'à remplir la mission qui leur a été confiée.

Ce 24 octobre 2011 j'ai appris qu'au Domaine *" il y avait de mauvaises herbes "*... Cette remarque n'est que le fruit d'une ignorance crasse du Concept de Gilles CLEMENT, créateur du jardin qui, dans une lettre du 27 octobre 2011 adressée Aux Amis DU RAYOL-CANADEL, se félicitait encore du travail accompli sur le Domaine et s'étonnait de l'attaque des élus contre les gestionnaires actuels.

Pris d'un fanatique engouement pour une zone E.B.C pour laquelle un changement de destination momentané a été consenti pour que revive, l'espace d'un film, Auguste RENOIR, vous émettez des critiques acerbes, sans évaluer l'impact médiatique pour notre commune et ses retombées économiques.

Ce 24 octobre 2011 vous nous avez appris qu'il y avait AUSSI des *feuilles mortes sur les cailloux du Domaine !*

Au regard de l'état de nos voies et de nos plages, pour *Ce crime abominable... Rien n'est capable d'expi er ce forfait* que la sanction suprême que vous tentez d'infliger à l'ADORA et donc à l'Association des Amis du RAYOL-CANADEL ; Association qui a fait ce Domaine tant convoité ; Association qui n'a jamais qu'emandé de subsides ; Association qui participe financièrement à des projets communaux ; Association à qui certains doivent la place qu'ils occupent aujourd'hui...

Ce 24 octobre 2011, sous couvert de peccadilles, vous réglez des comptes personnels comme vous l'auriez fait dans la cour de LOU CALEN ; vous sanctionnez non seulement l'ADORA, mais aussi la commune en lui offrant un Etablissement Public Administratif, cette usine à gaz dont vous n'avez pas, au préalable, évalué la lourdeur administrative qu'elle comporte : C'est consternant.

Je suis un libéral profondément attaché à la liberté d'entreprendre, de s'épanouir au sein d'une société où les individus sont autonomes ; sans être contre l'Etat je suis convaincu que *"Trop d'Etat nuit à la liberté de l'individu"* ; je suis contre l'Etat envahissant *qui fait de nous des assistés et qui entrave les libertés nécessaires à la prise de responsabilité personnelle et à la création.*

A cet égard, soyez assurés que **je m'opposerais avec force à votre volonté de soviétiser** ce Domaine du RAYOL pour lequel je me suis battu presque 20 ans pour qu'il soit ce qu'il est aujourd'hui.

Ce 24 octobre 2011, vous avez fait preuve d'une inconsistance qui pèsera lourd, très lourd, lors de l'échéance de 2014.

Bien à vous

Jean BOUCHARD

Membre fondateur de l'Association des Amis du RAYOL-CANADEL et de L'ADORA

Mail : jeanjeanbou@wanadoo.fr

